

LES SÛRETÉS PERSONNELLES ET MOBILIÈRES

PRÉVENTION ET SAUVEGARDE DES CRÉANCES



7h



Inter 2024 : 31 mai.

OBJECTIFS

- Rédiger et mettre en place les garanties appropriées afin de sécuriser les financements,
- Maîtriser l'ensemble des garanties et sûretés proposées.

PUBLIC VISÉ

Les gestionnaires, les commerciaux, les juristes débutants.



Animation

Sabine HUTTLINGER : Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1060€ HT par participant

Non adhérent : 1210€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Exposé théorique | échanges interactifs | cas pratiques basés sur des cas concrets | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama

[PROGRAMME]

CONNAÎTRE LES SÛRETÉS PERSONNELLES

- I. **Le cautionnement**
 - a. Le cautionnement consenti par une société
 - b. Le cautionnement consenti par une personne physique
 - c. L'incidence du régime matrimonial de la caution
 - d. L'obligation d'information de l'obligation principale
- II. **La garantie autonome**
 - a. Son champ d'application
 - b. La qualité des garants et pouvoirs
 - c. La validité de la garantie
 - d. La mise en jeu de la garantie autonome
- III. **La lettre d'intention**
 - a. Son champ d'application
 - b. La portée de la lettre d'intention

MAÎTRISER LES SÛRETÉS MOBILIÈRES

- I. **Les gages de meubles corporels**
 - a. Le droit commun du gage
 - b. Les gages spéciaux
- II. **Les nantissements de biens incorporels**

APPRÉHENDER LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- I. **Les conditions de validité**
- II. **La nature et l'existence des biens revendiqués**
- III. **Les conflits avec les droits des tiers**